

texte 01:

L'examen psychologique d'un enfant est une situation relationnelle au cours de laquelle un spécialiste applique des connaissances théoriques et des méthodes psychologiques à la compréhension dynamique d'un enfant présentant **des difficultés** à un moment donné de son évolution. **difficultés**

L'examen psychologique s'inscrit nécessairement dans une **conception holistique** de l'enfant, en tant qu' il est un sujet en plein développement physique, affectif intellectuel, psychomoteur et social, et objet de projets et de désirs conscients et inconscients de la part de son entourage. Sujet en construction, sujet en crise parfois, il se présente à l'examen psychologique dans tout **complexité** et son **unicité**. L'examen psychologique s'insère donc dans **une perspective pluri-dimensionnelle** et dynamique de l'enfant, et requiert de la part du psychologue :

- une connaissance approfondie de ce qu'est un " **enfant** ".
- la référence à un system conceptuel cohérent pour en rendre compte.
- L'utilisation d'instruments fiable dont il connaisse la portée et les limites,
- une expérience clinique diversifiée.

Enfin, l'action du psychologique s'inscrit toujours dans un cadre **déontologique** strict qui lui impose d'avoir comme visée unique l'intérêt de l'enfant lui-même (et non le sien propre , ni celui d'une instance extérieure).

A . SANGLADE - ANDRONIKOF

M - L . VERDIER - GIBELLO